



Le Sancéen



Bulletin municipal n°28 - Printemps 2017



Chemin de mémoire



Les joies de la montagne



Chorale les Petits ♥



la fête
des
voisins

vendredi 19 mai 2017

www.lafetedesvoisins.fr

Flipper's week 2

Samedi 27 mai 11h/23h & Dimanche 28 Mai 9h/17h

4€ entrée adulte
1€ enfant, gratuit sur
Présentation d'un flyer

Gymnase Fernand Ganne
9 rue Fernand Ganne 10800
Saint-Julien-Les-Villas

Repas le samedi soir
Sur réservation
Avant le 22 mai 2017

BUVETTE
SUR PLACE

flippersweek@gmail.com
 06 76 38 89 98
 06 72 85 44 44

Intermarché
1000 RUE FERNAND GANNE
SAINT JULIEN LES VILLAS



CHAMPAGNE
TAPREST-POISSENOT
& FILS

7 rue de la Lochère - 10200 CHAMPIGNOL LEZ MONDEVILLE
Tél./Fax 03 25 27 05 15 - Port. 06 81 88 26 59
denis.taprest@orange.fr

EIFFAGE
ROUTE

Eiffage Route
Agence de Troyes
Tél. : 03 25 76 24 24

IGN Propreté
by Jimmy FEDER

REMISE EN ÉTAT
NETTOYAGE VITRERIE

Confiez vos Nettoyages
difficiles à des Professionnels

03 25 72 30 30 - SAINT-JULIEN
www.ign-proprete.fr - bureau@ign-proprete.fr

**Chères Sancéennes,
Chers Sancéens,**

Nous voici au printemps avec les jours qui s'allongent, les bourgeons naissants, et les fleurs odorantes. C'est aussi le renouveau avec pour la municipalité un nouveau budget, des nouveaux projets, ou de simples améliorations, qui donneront à notre cadre de vie ses belles couleurs et nous permettrons de continuer à dire qu'il « fait bon vivre à Saint-Julien-les-Villas ».

A peine le compte administratif voté par le Conseil Municipal du 6 mars, le budget 2017 est voté le 30 mars par le même conseil. Je tiens à féliciter mes adjoints et conseillers municipaux ainsi que le personnel municipal du Directeur Général des Services aux agents pour le travail de 2016. Je précise que grâce au travail des chefs de service et à la volonté des élus, les frais de personnel restent stables depuis plusieurs années malgré les hausses des prélèvements, des taxes et des avancements de grades de nos agents.

En effet, tous les budgets ont été tenus et maîtrisés, ce qui nous a permis de maintenir les excédents de fonctionnement malgré la chute des dotations de l'état.

Entre 2013 et 2016, l'état a réduit sa participation de plus de 300 000€ par an, et nous avons maintenu nos transferts au budget d'investissement à hauteur d'un million d'euros annuel. Cela montre le travail et l'implication de tous pour diminuer nos coûts de fonctionnement et continuer à développer le service que nous vous devons. Cela montre également que si l'état n'avait pas diminué ces participations, nous aurions augmenté fortement notre capacité d'investissements, ainsi que nous le voulions lors de notre campagne électorale.

Néanmoins nous poursuivons nos engagements tant en fonctionnement qu'en investissement. Ainsi, le PEDT est en cours de modification afin d'offrir un meilleur accompagnement de nos enfants sur le périscolaire, une réflexion est en cours pour améliorer nos classes vertes. L'accès aux écoles sera plus sécurisé avec la mise en place de gâches électriques à chaque établissement. La fin d'utilisation des produits de traitement de désherbage oblige à revoir notre politique d'entretien des voiries, trottoirs, cimetière, espace verts : nous devons accepter la présence d'herbes, malgré un renfort de nos agents de d'entretiens. Le beau dimanche prendra cette année les couleurs de la Seine. Nous réitérerons le forum des associations les 2 et 3 septembre. Le tour de France passera dans nos rues le 6 juillet en fin de matinée.

Pour les projets structurants, la restauration scolaire sur Robin Noir est lancée pour une ouverture à la rentrée 2019. Nous continuons les études sur le Canal sans Eau, afin de purger les incertitudes et finaliser un projet pour juillet de cette année. Le réaménagement du CNA (Centre Nautique Auboys) se prépare pour une réalisation à l'automne. L'éclairage public poursuit sa transformation. Actuellement la moitié des candélabres sont passés en LED. L'ensemble de nos 1480 points lumineux y sera en fin d'année. D'autres projets sont en étude, notamment la création de notre cœur de vie autour de la mairie.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre journal municipal, où vous retrouverez les principales activités passées et à venir de Saint-Julien les Villas.

- Édito 3
- Affaires générales 4
- Développement durable 7
- Finances 10
- Affaires scolaires 12
- Citoyenneté 14
- Sports 21
- Expression politique 24
- Urbanisme 26
- Vie culturelle 28
- Social 30
- Etat civil 31

Jean Michel Viart
Maire de
Saint-Julien-les-
Villas
Vice-président de
Troyes Champagne
Métropole



Editeur : Mairie de Saint-Julien-les-Villas

Directeur de publication : Jean Michel VIART

Conception et réalisation : Olivier JOUAULT

Crédit photos : Mairie de Saint-Julien-les-Villas, Fotolia,

Jean-Marie Guyot

Maquette : Mairie de Saint-Julien-les-Villas

Impression : Imprimerie la Renaissance

Dépôt légal : 2e trimestre 2017



Élections présidentielles et législatives

L'élection présidentielle française de 2017 aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai sauf vacance ou empêchement définitif de l'actuel président François Hollande avant les dates du scrutin.

Cette élection visera à élire le président de la République française pour un mandat de cinq ans. Il s'agira de la onzième élection présidentielle de la Cinquième République et de la dixième au suffrage universel direct. Elle sera suivie par les élections législatives les 11 et 18 juin. Pour la première fois sous la Ve République, le président sortant a choisi de ne pas être candidat à sa succession à l'issue de son premier mandat.

Après l'élection présidentielle, ce dérouleront les élections législatives afin de renouveler les députés dont leur mandat prend fin en 2017. Les élections auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

Est-il possible de voter par procuration ?

Si un électeur est dans l'impossibilité de se rendre dans son bureau de vote (vacances, obligations professionnelles, état de santé...), il peut voter par procuration. En indiquant les raisons de son absence par une simple déclaration sur l'honneur prévue sur le formulaire, il peut désigner une personne qui votera à sa place (le mandataire).

Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, ni du même arrondissement. Le mandataire qui vote en France ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France. Les démarches sont à réaliser auprès du commissariat de police ou du tribunal d'instance.

Comment votent les Français établis à l'étranger ?

Les Français établis à l'étranger peuvent voter dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales.

Pour l'élection présidentielle, les Français inscrits sur une liste consulaire peuvent voter dans un bureau de vote de consulat ou d'ambassade. Un Français établi à l'étranger qui a un domicile, une résidence ou qui est assujéti aux impôts locaux sur une commune depuis plus de 5 ans peut s'inscrire sur la liste électorale de cette commune et voter en France.



Depuis un décret publié au Journal officiel du 9

décembre 2011, les Français de l'étranger qui choisissent de voter à l'étranger pour l'élection présidentielle sont appelés à voter également à l'étranger pour les élections législatives. De même, les Français de l'étranger qui choisissent d'exercer leur droit de vote en France pour l'élection présidentielle sont invités à voter en France pour les élections législatives.



Quel est le mode de scrutin ?

L'élection présidentielle est organisée selon un scrutin uninominal majoritaire à deux tours. La réussite au premier tour est conditionnée par l'obtention d'une majorité absolue des voix. Faute d'avoir atteint ce seuil, un second tour est organisé entre les deux candidats les mieux placés au premier tour.

Quelles règles encadrent les bulletins de vote ?

Les bulletins différents de ceux fournis par l'administration n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement. Si un électeur confectionne lui-même un bulletin de vote, le bureau de vote devra en principe considérer ce bulletin comme nul et l'exclure des suffrages exprimés.

Votes blancs, votes nuls, comment sont comptabilisés les suffrages ?

Lors du dépouillement, sont comptabilisés les suffrages en faveur de chaque candidat. Les bulletins raturés ou non-conformes au code électoral sont déclarés nuls.

Les votes blancs (bulletins vierges ou les enveloppes vides) ne sont plus assimilés à des votes nuls depuis la loi du 21 février 2014. Cette dernière vise à prendre en considération le vote des électeurs qui, par un vote blanc, signifient leur refus de choisir entre les candidats en lice. Elle prévoit que les votes blancs soient désormais décomptés séparément des votes nuls et annexés en tant que tels au procès-verbal. Le nombre des votes blancs n'intervient toutefois pas dans la détermination du nombre des suffrages exprimés, mais il est mentionné dans les résultats du scrutin.

La nouvelle rédaction de l'article L. 65 du code électoral qui découle de la loi du 21 février 2014 s'applique bien à l'élection présidentielle.

La loi organique du 25 avril 2016 a en effet modifié l'article 4 de la loi du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République. Selon cet article, les dispositions du code électoral qui s'applique à l'élection prési-



dentielle sont celles en vigueur à la date de publication de la loi organique n° 2016-506 du 25 avril 2016 de modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle (elles intègrent donc les dispositions concernant le vote blanc).

Pour voter

Tout d'abord, afin de pouvoir déposer un bulletin de vote dans l'urne pour participer au scrutin présidentiel, il faut obligatoirement posséder la nationalité française et avoir obtenu la majorité, c'est-à-dire avoir au moins 18 ans. Autre point important, il faut disposer de ses droits civils et politiques, qui ont pu être retirés pour une période donnée en cas d'infraction à la loi ou d'un séjour en prison.

Les personnes âgées de 18 ans et résidant dans la même commune le jour de leur majorité seront systématiquement inscrites sur les listes électorales et elles n'ont donc pas besoin d'aller s'inscrire en mairie. Pour les autres et notamment dans le cas d'un déménagement, ce qui peut arriver assez souvent dans la vie, il faut se rendre en mairie avec sa carte d'identité et un justificatif de domicile attestant que vous résidez dans la localité.

Pour voter il est indispensable d'être en possession d'une pièce d'identité valable. La liste des pièces d'identité acceptées :

- Carte nationale d'identité ;
- Passeport ;
- Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
- Permis de conduire ;
- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
- Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Si la Carte nationale d'identité et le passeport peuvent

être présentés périmés, tous les autres titres doivent être en cours de validité.

La carte d'électeur n'est en revanche pas indispensable, mais fortement recommandée, pour le votant l'adresse et le numéro du bureau de vote y figure. ●

Nouveau Conseiller Municipal

Depuis début janvier, nous accueillons Monsieur Olivier Lelièvre de la liste Avenir Saint Julien Demain au sein de notre Conseil Municipal. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Monsieur Olivier Lelièvre intègrera les commissions d'urbanisme et de développement durable de notre commune.

Sa participation complétera l'action municipale déjà commencée. ●



Horaire cimetière communal

Les horaires du cimetière sont les suivants:

Du 1er mars au 31 octobre

- Ouverture : 8h00

- Fermeture : 18h30

Du 1er novembre au 28 février :

- Ouverture : 8h00

- Fermeture : 17h30 ●



OBS Bâtiment & Habitat
la passion du métier

Couverture - Plomberie - Étanchéité - Charpente - Désamiantage

GRUPE OBS BÂTIMENT & HABITAT

Rue Alexandre Yersin - ZA Coulmet - 10450 BRÉVIANDES (TROYES)

Tel. 03 25 49 52 80 - Fax 03 25 75 37 48

contact@obs-batiment-habitat.fr

www.obs-batiment-habitat.fr



Le Conciliateur de Justice

Un différend avec un voisin incivil ou peu amène ? Un désaccord entre locataire et propriétaire ? Des litiges de la consommation ?

Chaque citoyen risque d'être confronté à ces tracas de la vie quotidienne, pas assez graves pour envisager une action en justice mais suffisamment gênants pour « pourrir » la vie de tous les jours.

Contacteur un **Conciliateur de Justice** peut alors s'avérer une solution nécessaire et judicieuse.

Qui est le Conciliateur ?

Le Conciliateur est un **auxiliaire de justice** nommé par le Premier Président de la Cour d'Appel de Reims, devant lequel il a **prêté serment**.

Volontaire et bénévole, il est tenu à l'obligation de réserve et de secret : les constatations et les informations qu'il recueille ne peuvent être divulguées.

Quel est le champ de compétences du Conciliateur ?

Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont présentés. Il n'est ni magistrat, ni avocat, ni conseiller juridique ou fiscal

Son action concerne pour l'essentiel des **conflits individuels entre les particuliers et avec les entreprises ou artisans**, tels que : querelle de voisinage, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, désaccord entre un fournisseur et un client, contestation d'une facture, malfaçons, etc...

Le Conciliateur **ne peut pas intervenir** dans les conflits

- avec l'administration (c'est le Délégué du Défenseur des Droits),

- concernant les affaires d'état civil et familiale (divorce, garde des enfants, autorité parentale, pensions alimentaires)

- relatif au Droit du Travail et d'ordre syndical

Comment saisir un conciliateur ?

Il est saisi :

- soit **directement par les parties** lors des permanences

du Conciliateur

- soit **par le Juge d'Instance** qui délègue son pouvoir de conciliation

Comment se déroule une conciliation ?

Le demandeur doit **se présenter physiquement** devant le Conciliateur ; il **ne peut être représenté**.

Dans le cas **d'une personne morale (société, association)**, celle-ci est nécessairement **représentée par une personne physique munie d'un pouvoir spécial**.

Les parties **peuvent être accompagnées** d'une personne de leur choix, voire assistées d'un avocat.

Le Conciliateur, après avoir entendu la partie qui saisit, peut :

- soit, dans un premier temps, **entendre la partie adverse, seule,**

- soit **inviter directement les deux parties à un débat contradictoire.**

Lors de ce débat contradictoire, il doit veiller à ce que chacun puisse s'exprimer librement et aider à la recherche d'un compromis qui pourra se traduire par l'établissement d'un « **constat d'accord écrit** ».

Dans certains cas, le conciliateur peut **se déplacer sur les lieux du litige.** ●



Le conciliateur à Saint Julien les Villas:

Pour le canton de Troyes 4 et donc pour Saint Julien-les-Villas, Jean-Paul CHARDIN assure une permanence, sur rendez-vous **le 2ème et 4ème jeudi** de chaque mois :

- à l'Hôtel de Ville de Pont-Sainte-Marie de 08h45 à 12h00 (03 25 81 20 54)

- à l'Espace Sénardes, place de l'Ane Patoche à Troyes de 14h00 à 18h00 (03 25 42 20 70).

Par ailleurs, les Conciliateurs de l'Aube assurent également des permanences, à la **Maison de la Justice et du Droit**, le mardi de 09H30 à 12H et le jeudi de 14H à 16H30 (03 25 83 18 90) ●



CONNAISSEZ-VOUS LES ARBRES DE NOTRE COMMUNE ?

Nom commun : Séquoia géant

Nom latin : Sequoiadendron giganteum

Famille : Taxodiacées

Origine : Californie

Couleurs : feuillage vert sombre

Feuillage : en forme d'écailles

Hauteur adulte : 90 mètres maximum

Longévité : plus de 2000 ans

Originalité : Il fait partie des plus grands arbres du monde

Vous pouvez admirer cet arbre dans le Parc André GRIMONT. ●



Déjections canines

Vous aimez votre chien? Vous aimez votre ville? Alors ramassez ses crottes ! Un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. Car c'est grâce au comportement de son maître que votre animal sera accepté en ville.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent nos espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gâcher un parterre fleuri, rien n'égale des crottes de chien non ramassées... De quoi vous mettre de mauvaise humeur !

Pour sensibiliser les maîtres à leurs devoirs, la municipalité de Saint-Julien-les-Villas a choisi d'implanter des panneaux de rappel « Ramasser les crottes de votre chien ».

En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 68 €. ●





ZERO PHYTO 2017, nous y sommes !!!



Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements publics l'usage des pesticides dans les espaces verts publics, trottoirs ou caniveaux.

Depuis le 1er janvier, la vente en libre-service des produits chimiques est désormais délivrée aux particuliers sur les conseils personnalisés d'un vendeur :

- 93% des personnes interrogées jugent l'interdiction de la vente en libre des pesticides comme justifiée !

- 80% des élus et responsables d'espaces verts sont favorables à l'interdiction des pesticides dans les collectivités

Il est donc important de communiquer sur ce sujet qui va transformer le paysage de notre commune

Est-il important de rappeler l'arrêté municipal stipulant que les riverains doivent entretenir un minimum les abords extérieurs publics de leur propriété ?

Les Services Techniques Municipaux s'engagent à maîtriser le développement des adventices - ou mauvaises herbes - qui poussent sur les trottoirs, les caniveaux ou le long des murs.

Nous allons revenir au travail manuel avec les pioches, binettes et rotofil. Un travail long et astreignant !!!

Maintenant à chacun de vouloir maintenir le Saint-Julien que l'on aime ! ●

La semaine du Développement Durable - du 31 mai au 5 juin 2017

La semaine du Développement Durable 2017 poursuit le thème de l'an dernier : **Les potagers publics**.

Poussé par le mouvement des Incroyables Comestibles, l'objectif est de motiver chaque habitant à créer son propre « mini jardin » potager devant sa propriété. Un arrêté municipal a été édité l'an dernier pour autoriser les riverains à planter devant chez eux, nous maintenons toujours cette idée ! Bien que la préférence se porte vers les légumes, nous acceptons également les fleurissements.

Comment créer votre espace de jardinage public ?

Rien de plus simple : faire une demande de convention aux Services Techniques de Saint-Julien-les-Villas (03 25 49 42 22). Nous validerons alors l'emplacement et la surface en vous donnant en complément une information sur le Zéro Phyto, les plantes invasives, etc.

Un rendez-vous sera ensuite fixé à votre domicile avec le responsable des espaces verts ou le maire adjoint au Développement Durable.

Alors lancez-vous, laissez-vous séduire par cette belle expérience !

Mais la semaine du Développement Durable c'est aussi :

Une promenade découverte des parcs de Saint-Julien-les-Villas, en partenariat avec la MJC : traversée du Parc Grimont, ballade sur le chemin des nichoirs, pot de l'amitié au Parc de La Moline, soit 5km de promenade avec initiation aux arbres et aux fleurs.

Rendez-vous le vendredi 2 juin à 18h devant la salle des fêtes.

Des sorties canoë avec l'organisation « SEINE de MENAGE », soutenues par le CNA de Saint-Julien et le comité départemental de canoë-kayak.

Dimanche 4 juin 2017 (10h et 14h) : descentes de la Seine tout en ramassant les détritrus.

Renseignements et inscriptions : Louis Campestrini du CNA au 06 50 25 13 84 ●





Du Ministère à l'Épicerie Sociale : 1 million d'ampoules Led distribuées

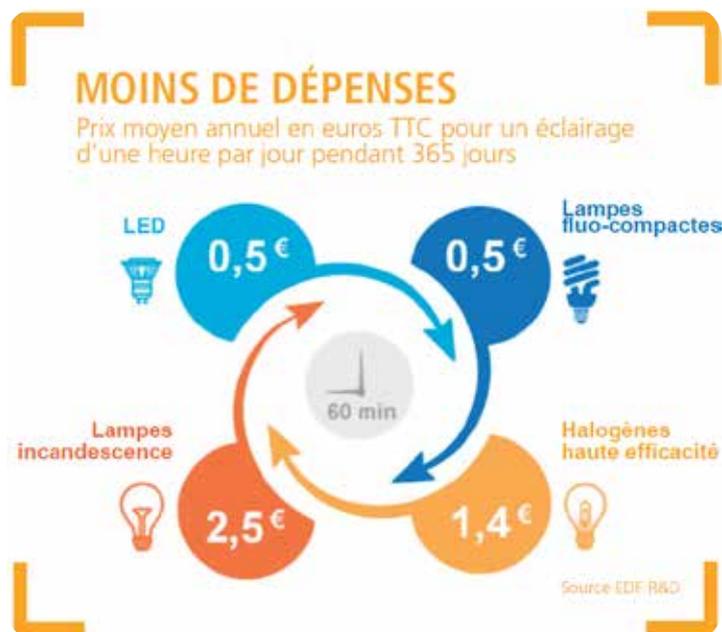
EDF, en partenariat avec le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a lancé une grande campagne de distribution gratuite d'un million d'ampoules Led. Cette distribution nationale intervient dans les Territoires à Energie positive pour la croissance verte.

La commune de Saint-Julien-les-Villas a participé à cette opération et 200 ampoules nous ont été attribuées. Cette action concerne les ménages les plus modestes, à raison de deux ampoules par foyer.

Les bénévoles de l'épicerie sociale de la ville ont immédiatement été partie prenante dans cette distribution avec en plus la remise d'une plaquette d'informations.

La Loi Transition énergétique pour la croissance verte

La loi transition énergétique pour la croissance verte a été votée le 22 juillet 2015. Ce texte, porté par la Ministre de l'écologie, Ségolène Royal, vise à réduire la facture énergétique de la France, favoriser les énergies renouvelables, créer des activités génératrices d'emplois, lutter contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre.



Une ampoule LED, ça apporte quoi ?

D'une durée de vie d'au moins 15 000 heures, une ampoule LED permet une baisse de la consommation de 80 % par rapport à une ampoule classique à incandescence. Une économie d'énergie qui se répercute aussi dans votre porte-monnaie alors que l'éclairage représente en moyenne près de 12,8 % de la consommation d'électricité des ménages, d'après l'Ademe (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie). ●

Le niveau de la Seine au plus bas

En janvier et février dernier, le niveau d'eau de la rivière a été presque inquiétant.

Avec quasiment pas de prise d'eau par le réservoir Seine, le débit de La Vieille Seine à la station de Foicy est souvent inférieur à 2m³/sec.

Mais soyons optimiste ! Le printemps apportera peut-être quelques surprises.

En attendant, nous pouvons profiter des décors étonnants de ses grandes plages de grève mises à découvert. ●



Passerelle de la Burie en 2013



Passerelle de la Burie en 2017



Plage Batarde



Plage Burrie



Le Compte Administratif 2016

En 2016, c'est un résultat de fonctionnement à la hausse légitimé par deux facteurs :

- **Les dépenses de fonctionnement 6 021 398 €** sont en baisse de 47 354 € par rapport à l'année 2015.

Parmi les baisses remarquables figurent les dépenses d'énergie et d'électricité, les frais de carburant, les locations mobilières, l'entretien et réparation des voiries, les fêtes et cérémonies, les frais divers et les contributions aux SDEA. Dans les dépenses de voiries 2016 figurent un enrobé du giratoire avenue Gambetta et avenue Baroin, un enrobé à la rue des Couturots et de l'allée du château des cours, un nouveau parking André Grimont, un enduit bicouche pour l'entrée de parking de la rue des templiers ainsi que différentes fournitures et applications de peinture routière. Quant au syndicat départemental de l'électricité de l'Aube (SDEA), les différentes ampoules LED qui ont été remplacées ne sont plus à vérifier, ce sont des dépenses qui diminuent.

D'autres dépenses de fonctionnement sont en hausse :

Le nettoyage des locaux est désormais fait par des entreprises extérieures. Un accent a été mis sur la formation de nos agents : la police s'est formée en armements, différents contrats d'apprentissage ont été conclus ainsi que des formations de conduite pour tous les engins. Les frais d'entretien et de réparation des bâtiments publics et autres bâtiments sont également en hausse. Nos dépenses consacrées au social et celles réservées aux associations sportives et culturelles s'élèvent à 268 200 €.

Les charges de personnel qui représentent 65.88 % des dépenses totales de fonctionnement sont stables. Il est à noter une augmentation notoire de l'assurance statutaire (+ 46 879 €). De plus le statut d'un agent, en congés maladie jusqu'en 2015 s'est transformé en maladie professionnelle en 2016 (+ 50 000 €).

- **Les recettes de fonctionnement 7 115 966 €** sont en hausse de 37 296 €.

Notons parmi les hausses :

Les redevances et droits des services à caractère social, la mise à disposition d'un agent de police pour la commune de Pont Saint Marie, celle d'un agent du service urbanisme au Troyes Champagne Métropole ainsi que celles pour le CASC et la MJC. Les taxes locales perçues sur la publicité extérieure sont en très nette hausse en raison d'une récupération sur deux années. Les dotations, subventions et participations reçues par les autres organismes et concernant le multi-accueil, le périscolaire NAP et les contrats enfance-jeunesse de l'ACM participent amplement à la hausse du résultat. Quant aux immeubles loués, c'est davantage de revenus sur l'année 2016.

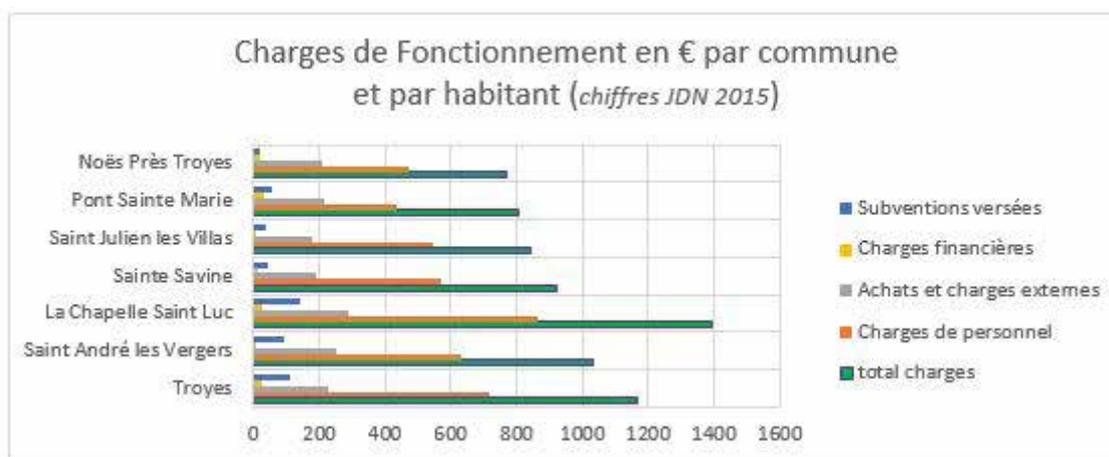
Des recettes qui chutent :

L'incontournable DGF qui nous prive en 2016 de 156 919 €. Pour la taxe additionnelle aux droits de mutation, c'est - 64 000 €. Et les ressources fiscales ne compensent en rien le total puisqu'elles affichent une baisse de - 27 447 €.

	2015	2016		2015	2016
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
011 Charges à caractère général	1 298 180	1 307 472	013 Atténuation charges	104 683	171 558
014 Atténuation de produits	2 200		70 Produits services	431 062	522 460
022 Dépenses imprévus	0	2 000	73 Impôts taxes	4 568 036	4 540 589
65 Autres charges de gestion courante	413 203	395 652	74 Dot, suby, participations	1 820 465	1 708 707
012 charges de personnel	3 964 360	3 967 029	75 Autres pdts gestion courante	85 932	104 485
66 Charges financières	43 948	53 078	76 Produits financiers	15	14
67 Charges exceptionnelles	33 919	1 511	77 Produits exceptionnels	35 666	14 781
TOTAL dépenses réelles FONCT	5 755 811	5 726 742	TOTAL Rec Réelles FONCT	7 045 858	7 062 594
042 Opérations d'ordre entre sections	312 941	294 657	042 Opérations ordre entre sect.	32 810	53 372
TOTAL dép. FONCTIONNEMENT	6 068 752	6 021 398	TOTAL Rec FONCTIONNEMENT	7 078 668	7 115 966
RESULTAT de fonctionnement	1 009 916	1 094 567			



Le tableau ci-dessus illustre la maîtrise des dépenses depuis le début du mandat. Le suivant positionne les dépenses de notre commune par rapport aux autres communes de l'agglomération.



Investissements

En 2016, les dépenses réelles d'investissements hors remboursement du capital emprunté s'élèvent à **1 914 475 €**. L'achat du terrain dit « canal sans eau » 700 000 € constitue un des investissements importants de l'année. D'autre part, les écoles ont fait l'objet de travaux de rénovation conséquents et sont totalement équipées en matériel numérique ; les courts de tennis ont été reconstruits, un mini-stade a été installé près de la salle Grimont, le chemin des nichoirs dans le parc de la Moline a vu le jour, les travaux d'économie d'énergie se poursuivent, une balayeuse neuve et un goupil complètent le matériel.

La CAF, capacité d'autofinancement est un indicateur essentiel de la prospective qui détermine le niveau de l'autofinancement brut disponible pour la commune. Elle se chiffre à **1 366 794 €** en 2016, soit + 75 831 € par rapport à 2015. C'est le résultat d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement associée à une hausse modérée des recettes de fonctionnement. Elle couvre le remboursement en capital des emprunts qui est de 211 450 € et, pour le reliquat, de disposer de financement propre pour les investissements 1 155 344 €. L'Épargne nette, conjuguée aux recettes réelles d'investissements hors emprunt que sont les subventions, le fonds de compensation à la TVA, les taxes d'aménagement... constitue le **financement propre disponible** qui est de **1 442 507 €**. Le besoin de financement (471 968 €) est prélevé sur la marge de sécurité représentée par le **Fond de Roulement** qui s'élève au 31 décembre 2016 à **4 032 950 €**, ce dernier permettant de financer les futurs investissements.

Le Compte administratif a été voté lors du dernier conseil municipal le 6 mars 2017. ●



La fête de la galette

Le mercredi 1 février, une surprise attendait les 75 enfants de l'accueil de loisirs et leur famille qui était conviée à partager. Durant plusieurs mois, les animateurs ont préparé en coulisse un spectacle. Ils ont confectionné les marionnettes, les costumes, les décors.

Pour cette occasion deux albums ont été adaptés : Roule Galette et La galette du roi loup.

En première partie, un spectacle de marionnettes a été présenté. Les enfants ont été émerveillés devant les marottes et ils ont été très attentifs lors du refrain: « je suis la galette, je suis la galette, je suis faite.... »

En deuxième partie, une représentation théâtrale a suscité les rires du public.

Pour clore cet après-midi, un goûter concocté par les animateurs a été distribué aux enfants et à leurs familles.

Tous, enfants comme adultes, sont repartis enchantés par ce moment festif. ●

Ski tout schuss...

Du 19 au 24 février 2017, un camp ski inter-structure réservé aux enfants de 6-11 ans a été organisé.

Au total, ce sont 46 jeunes issus des structures de Jessains, Saint Germain, Bar-sur-Aube et Saint-Julien-les-Villas qui sont partis découvrir les joies de la montagne dans la Vallée d'Aulps, au chalet «les grands près», situé dans la commune Le Biot en Haute Savoie .

Trente d'entre eux ont chaussé pour la première fois les skis sur les pistes de la station Roc d'Enfer à Saint Jean d'Aulps. Ils se sont entraînés à chausser, à fixer les skis, à monter en escalier, en canard, à glisser, à s'arrêter en chasse-neige et à remonter avec le tire-fesses. Les plus expérimentés en ont profité pour peaufiner leurs techniques de glisse.

Et le dernier jour, tous nos apprentis skieurs dévalaient les pistes vertes au minimum, ce qui fut une grande satisfaction pour eux-mêmes et pour leurs 8 animateurs encadrants.

Lors des temps d'activités au chalet et lors des veillées avec l'agence « tout schuss Voyage », les enfants ont pu partir à la découverte de la chaîne de l'Himalaya, la Cordillère des Andes, les Alpes et les Grandes Rocheuses.

Chacun s'est vu remettre lors de la traditionnelle boum du dernier soir le diplôme de l'As de la glisse mention spéciale « piste verte », « progression d'Enfer », « l'as de la godille ».

Tous les enfants sont rentrés avec des souvenirs plein la tête et déjà prêts à renouveler l'aventure. ●





Vive le carnaval !!!

Pendant les vacances, un maximum de 40 enfants sur la maternelle et 48 sur l'élémentaire, encadrés par 15 animateurs en moyenne, ont été accueillis.

Les enfants ont pris plaisir à se déguiser et participer à différents ateliers.

La première semaine, l'ACM a eu la joie de se rendre au spectacle de cirque de Chouquette et Cacahouète organisé par le CASC. A la suite de quoi, un concours de déguisement a eu lieu : moment de convivialité entre les enfants de l'ACM et les personnes âgées de l'HEPAD. Lors de la seconde semaine, le point fort a été le défilé déguisé dans les rues de Saint-Julien-les-Villas suivi par un concours de danse. Les enfants ont adoré taper dans les piñatas remplies de bonbons prévus pour l'occasion. Enfants comme animateurs ont passé un très bon après-midi.

En dehors de ces deux grandes animations, deux veillées ont permis aux enfants de passer une soirée avec leurs animateurs : la première sur le thème du foot et la seconde d'une boum déguisée.

Les enfants ont pu participer à différents ateliers grâce aux passerelles avec la MJC (après-midi sportives, ateliers scientifiques...) et à l'intervention du service des sports (sportello, jeux de raquettes...). Un planning d'activités bien rempli : fabrication de masques, confection d'un char et d'une mascotte, écriture et enregistrement d'une chanson, décoration des salles, création de déguisements et d'instruments de musique...

Des vacances d'hiver chargées de bonne humeur qui ont su satisfaire petits et grands. ●





Dossier «Chemin de mémoire»

Ce jeudi 26 janvier 2017 a eu lieu la journée internationale dédiée à la Mémoire des Victimes de l'Holocauste.

A cette occasion, monsieur le maire s'est retrouvé aux côtés de Mesdames Brision et Plançon (femmes de déportés et résistants), de Madame Bizzarri (présidente de l'ANACR), de Madame Codazzi (adjointe aux affaires scolaires) et de Monsieur Grosjean (en charge des commissions politique de la ville et citoyenneté, représentant le groupe du projet « Chemin de Mémoire de Saint-Julien-les-Villas », du conseil municipal jeunes de l'école Robin Noire).

Ils ont donné rendez-vous à tous les élèves de CM1 et CM2 de l'école Robin Noire en la présence de Monsieur Soraruff, directeur, et des enseignants des classes concernées.



Dans un premier temps a eu lieu la présentation des différentes personnes présentes, la découverte du livre hors-série d'Emeline, l'explication de ce projet et la réponse aux différentes questions des enfants. Ensuite, les conseillers municipaux jeunes ont appelé tour à tour les élèves de leur classe afin qu'ils reçoivent des mains de Madame Brision ou de Madame Plançon ce magnifique ouvrage d'Emeline, leur permettant ainsi de découvrir et de parcourir notre chemin de mémoire jalonné de seize plaques dans tout Saint-Julien-les-Villas. Elles racontent la vie de nos concitoyens résistants sous l'occupation nazie, ses personnes hors-pair qui n'ont rien demandé, mais qui ont tant fait pour nous.

Elles ont non seulement fait leur devoir de citoyen à part entière dans ces moments les plus difficiles de notre histoire mais elles nous ont aussi permis de vivre libre dans notre pays aujourd'hui.

Monsieur le maire a terminé ce moment en distribuant ce livre à tous les conseillers municipaux jeunes et a invité toutes les personnes présentes à l'inauguration du monument du chemin de mémoire (situé au 20 rue de la Maille).



Le lendemain, en la présence de Monsieur Loison, directeur de l'école Fernand Ganne, les élèves de CM1 et CM2 ont également été réunis en la présence de monsieur le maire, de madame Annick Grimont, madame Colombe Codazzi et monsieur Patrick Grosjean pour la même présentation. Les différentes explications ont été données à tous ses élèves réunis ainsi qu'à leurs enseignants. Le conseil municipal jeune a ensuite appelé leurs camarades et Monsieur le Maire, aidé de Madame Grimont, ont remis le livre à chacun.

Ce même ouvrage a été remis par madame Codazzi aux enseignants et aux ATSEM des écoles Robin Noire et Fernand Ganne. ●





Ce Chemin de Mémoire est la concrétisation d'un projet initié par les commissions « Politique de la Ville » et « Citoyenneté » de la commune de Saint-Julien-les-Villas. Il a été réalisé par des personnes de bonne volonté, tant du Conseil municipal que de Sancéennes et Sancéens qui ont désiré s'investir dans ce travail.

Cette magnifique aventure est née au cours de la réunion du 16 décembre 2014 dont l'objectif était de valoriser le patrimoine intellectuel, historique, artistique ou architectural de notre commune.

Le thème « Chemin de Mémoire 1939-1945 » s'est imposé parmi d'autres car il permet de transmettre la mémoire aux générations montantes et futures qui bien souvent ignorent que notre commune fut, pendant la lutte contre le nazisme, le théâtre d'actions héroïques accomplies par des hommes et des femmes humbles et anonymes : les Résistants.

Tout promeneur empruntant ce chemin fera un saut dans l'histoire grâce aux différentes bornes installées tout au long d'une boucle d'environ 4 km. Il découvrira ainsi de façon vivante l'essentiel des actions menées sur notre sol. Ce chemin de mémoire est complété par « un » livre, qui reprend et approfondit chaque étape avec des documents et des témoignages d'époque.

Les enfants, eux, pourront se plonger dans cette histoire, qui leur est racontée dans l'ouvrage hors-série « Emeline et le Chemin de Mémoire de Saint-Julien-les-Villas » de la maison d'édition auboise Actual Kids.

Souhaitons que ce « Chemin de Mémoire 1939-1945 » apporte une réelle découverte du patrimoine historique de notre belle commune, Saint-Julien-les-Villas. ●



Patrick, Agnès, Patricia, Annick et Francis



La jeune fille est fâchée. Non seulement elle va être en retard d'au moins 3 minutes, mais en plus, elle va faire patienter dans le froid hivernal son vieux grand-père qu'elle aime tant. Et cela la met de très mauvaise humeur.

Sa maman s'explique :
- Avec cette météo es-cra-blé, je prends soin de ne pas rouler trop vite. Papi préfère nous voir arriver saines et sauvées que pas du tout. Alors, arrête de faire cette tête et souris un peu s'il te plaît.

Emeline se souvient que l'année dernière, sa tante Gécile avait glissé par mégarde sur une plaque de verglas de la terrasse de sa maison. Bêtement, elle s'était pris les pieds dans l'inox le chat qu'elle n'avait pas vu.



La Mairie de Saint-Julien-les-Villas, en collaboration avec la maison d'édition auboise Actual Kids, vous invite à (re)découvrir le patrimoine sancéen à travers le regard d'un enfant et celui de son grand-père.

L'intépide Emeline et son papi Rogotien vous emmènent dans une promenade inédite : le Chemin de mémoire de Saint-Julien-les-Villas parce que connaître le passé de sa commune, c'est renouer avec l'histoire avec un grand H. Mais c'est aussi permettre de mieux préparer son avenir.

Dès 10 ans
© Actual Kids, 2014



ACTUALKIDS

Prix TTC : 9,50€
ISBN 978-2-95239-00-8
9 781096 523900
www.actualkids.fr

Si vous voulez acquérir ce livre, pour vous ou pour offrir, il est en vente sur deux sites de la commune : soit à l'Intermarché des Rives de Seine, soit à la société Actual Kids (10 rue de la Haute Moline).



Ce vendredi 27 janvier à 18h, monsieur le maire s'est retrouvé en la présence de M. Nicolas Belle - directeur de cabinet de M^{me} la Préfète, de M. Sébastien Touffu - directeur de l'Office Nationale des Anciens Combattants de l'Aube, de M. Serge Offredou - président de l'union départementale des Associations de Combattants, de M. Jacques Varin - secrétaire général de l'Association Nationale des Anciens Combattants et amis de la, de M. le délégué militaire départemental le Colonel Gariel, de M. le délégué départemental adjoint le Lieutenant-Colonel Monnier, de M. le Lieutenant-Colonel Lebas - adjoint au groupement de gendarmerie de l'Aube, des présidents des associations patriotiques, de M^{me} Patricia Bizzari - présidente de l'ANACR, de familles de résistants, déportées et victimes du Nazisme, des autorités civiles et militaire, la conseillère départementale M^{me} Catherine Brégeaut, la représentante de la ville de Troyes M^{me} Anne Marie Royer, les représentants de la ville de Pont Sainte Marie M^{me} Marie Grafteaux-Paillard et M. Daniel Remy, les adjoints et conseillers municipaux de Saint-Julien-les-Villas, les conseillers municipaux jeunes, les présidents d'associations, les sapeurs-pompiers de Saint-Julien-les-Villas, la Préparation Militaire Maritime, et les sancéennes et sancéens, venus nombreux.



Tous sont venus inaugurer le monument situé aux 20 rue de la Maille qui est le point de départ de notre Chemin de Mémoire 1939-1945, parcourant notre ville sur 4,2 km. Vous pourrez vous y arrêter et y découvrir les 16 visuels au gré de vos envies, seul ou en famille, avec vos enfants, vos petits-enfants et ou entre amis.

Après le discours de M. le maire, nous avons entendu les messages de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Résistants) par la voix de M^{me} Bizzari puis celui de M. Nicolas Belle. Le monument a été embrasé, et toutes les personnes présentes ont pu le découvrir.

Nous avons ensuite inauguré l'exposition sur la Résistance de l'ANACR à la Maison du Patrimoine. L'ANACR a pris en charge l'organisation des activités du week-end : le parcours du Chemin de Mémoire le samedi et dimanche matin, la projection des différents films (Vivre Libre et Marie-Octobre), les conférences de M. Jacques Varin, de M^{me} Bizzari et de M. Touffu sur les femmes aubois dans la résistance. La dédicace des livres Emeline a été assurée le samedi matin par M. Gerald Guerlais et M. Benjamin Desmet.

Encore un grand merci à tous pour le travail réalisé. ●



Pour vous aider dans votre visite, nous avons créé la visite interactive avec l'application GuidiGo !

Comment accéder à la visite ?

Avec votre navigateur :

<https://www.guidigo.com/Tour/France/Saint-Julien-les-Villas/Chemin-de-memoire-39-45-Saint-Julien-les-Villas/T1Zv6G0j8ec>

Ou télécharger l'application «GuidiGO» dans l'App Store ou dans Google Play (gratuit) :

- Ouvrir l'application et se rendre dans l'onglet Store.
- Cliquer sur «Choisir un lieu» et sélectionner « A proximité»
- Sélectionner la visite Chemin de mémoire 39-45
- Taper Gratuit puis connecter vous avec votre email (vous pouvez utiliser: chemin3945@gmail.com - mot de passe : j7QLe8)
- Télécharger la visite dans votre Bibliothèque pour la consulter hors-connexion





La commune de Saint-Julien-les-Villas présente son Chemin de Mémoire 1939-1945

" en hommage aux Sancéennes et Sancéens qui ont sacrifié leur vie ou oblitéré leur liberté pour l'idée qu'ils se faisaient de la France... "

LE PARCOURS



1. Le dépôt d'essence DESMARAIS Frères
2. La maison ROMAGON
3. L'étoile ferrée
4. La coopérative
5. La maison BARTH
6. Le terrain des religieuses
7. La gendarmerie
8. La laiterie GOBIN
9. Le garage GUENIN
10. Le café PAULEN

- 10a. La stèle Charles WALTER
11. La maison du Procureur VASSART
12. Le square Pierre BRISION
13. Le Maire Gustave BRUNOTTE
14. La maison du Docteur BELL
15. Le cimetière
16. Le bois du château des Cours
- 16a. Le canon allemand
- 16b. La plaque André GAUCHER



Conseil Municipal Jeune

Comme vous le savez, les membres du Conseil Municipal Jeune travaillent autour de deux projets :

- la gestion des déchets dans les écoles,
- le gaspillage alimentaire à la cantine.

C'est dans ce cadre qu'ils ont été visité ce mercredi 15 mars 2017 à 14h30 la **Compostière de l'Aube**, située au 9 chemin de La Ligne à Bouilly. Nous nous y sommes rendus avec le véhicule publicitaire inauguré le 14 février dernier à la mairie.

Nous avons été reçu par monsieur Serge Ninoreille, qui nous a expliqué son travail:

« **A votre avis que fait-on ici ?** »

Tout ce qu'on reçoit ici ce sont des déchets, et tout ce qui sort d'ici c'est du compost. »

« **Avez-vous déjà vu du compost ?** »

Il est noir, il ressemble à du terreau. Quand vous allez dans la forêt et que vous soulevez les feuilles aux pieds des arbres, vous découvrez des choses noires : c'est du compost. Ici, nous faisons la même chose que dans la forêt, mais au lieu que cela prenne quelques années nous le faisons beaucoup plus rapidement.

« **C'est quoi du compost ?** »

C'est de l'espèce de terre

« **Que sent-il ?** »

Ca sent l'herbe, le sous-bois, le champignon ou la forêt.

« **A quoi sert-il ?** »

A faire pousser des plantes. Vous, vous pouvez grandir car vous manger de la nourriture. Le compost, lui, va être mis sur la terre afin que les plantes puissent avoir plus de nourriture, pour rendre la terre plus facilement exploitable.

« **Quel type de déchets travaillons-nous ?** »

L'herbe, les plantes, la taille de haies, tout ce qui n'a pas été mangé à la cantine, des serviettes en papier (c'est de la cellulose), tous les déchets organiques fabriqués par la nature ou par l'homme. Mais on ne peut pas faire du compost avec du plastique, du fer, des piles, etc.

Les personnes que vous voyez travailler sur les machines sont en train de trier les déchets afin de justement retirer les plastiques, les pots de fleurs... Cet engin étale tout par terre et tout ce qui est n'est pas compostable - on appelle ça des **indésirables** - est retiré. C'est un travail de tous les jours.

Nous collectons les déchets de tout Troyes et de son agglomération, soit 100 000 habitants. Prenez ce pot de fleurs qui a été mis dans la poubelle des déchets verts. Si chaque habitant le fait une fois par an, cela fait 100 000 pots de fleurs que nous devons retirer des déchets verts ! Alors que si la personne le mettait dans la bonne poubelle, il pourrait peut-être être recyclé avec

les plastiques.



« **Mais comment on va pouvoir faire du compost tout fin avec des gros trucs comme ça ?** »

C'est facile à comprendre, ce sont des micro-organismes qui travaillent. On ne peut pas les voir mais ce sont eux qui vont transformer les déchets en les mangeant. On a mélangé le bois broyé avec d'autres déchets, c'est l'opération que l'on appelle **l'assemblage**. Il se produit alors un dégagement de vapeur d'eau. Les micro-organismes vont se multiplier. Dès que nous avons fait le bon assemblage, il faut retourner les tas régulièrement pour leur rapporter de l'oxygène. Dans le compostage il y a deux types de micro-organismes. Le premier, ce sont des bactéries, elles coupent tous les déchets en morceaux. Le second, les champignons, c'est l'inverse : ils vont faire des grandes chaînes de molécules - les acides humiques.

A la fin on « **crible** ». Cette opération permet de séparer les gros morceaux des tous petits. Les tous petits seront vendus aux clients, les gros repartiront dans le cycle du compost.

Nous avons huit tas qui représentent 4000 tonnes de déchets en décomposition. Ils dégagent de l'odeur qui ne sent pas bon - mais qui est tout à fait normale - et se compose de deux éléments: l'ammoniaque, que nous trouvons dans l'urine, et l'hydrogène sulfuré, odeur d'œuf pourri ou de boue puante.

Il faut un mois pour faire du compost alors que dans la nature il faut au moins douze mois.

« **Quel est le devenir du compost ?** »

90% de notre fabrication va dans les champs et sert aux cultures de blé, de betterave, etc. pour servir d'en-



grais naturel et éviter aux exploitants agricoles d'utiliser des engrais chimiques, ce qui permet de nourrir aussi leurs terres. Les 10% restant sont vendus aux particuliers (100 kg de compost sont vendus 6€). La fabrication du compost est nécessaire à notre société, elle permet de moins polluer.

« Comment fonctionnons-nous ? »

Sans subvention, nous faisons payer les entreprises qui nous amènent leurs déchets. Par exemple, la collecte des déchets verts de Saint-Julien se fait le jeudi et c'est le SDEDA qui nous les amène. Nous lui facturons alors suivant le poids et c'est lui qui répercute le coût à la mairie de Saint-Julien-les-Villas. ●



Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

La municipalité a convié ce dimanche 19 mars à 11h30, tous les Sancéens et Sancéens, mais aussi les associations de la ville, le corps des Sapeurs-Pompiers, le Conseil Municipal Jeune et le Conseil Municipal devant l'entrée du Cimetière.

La cérémonie a été présidée par M. Pierre Soroka, Président de la FNACA et M. Patrick Grosjean - 1er maire adjoint- en présence de M. Jean-Marie Guyot, Président du Comité d'entente des Anciens Combattants.

M. Grosjean a remis la médaille de Reconnaissance de la Nation à M. Daniel Vogel. Les allocutions ont été lues : M. Guyot a lu le message du Général Ailleret puis M. Soroka a lu le message de la FNACA. M. Grosjean a lu message officiel de M. Jean-Marc Todeschini, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense et chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire. Deux gerbes furent déposées. La première par M. Guyot et un jeune Sapeur-Pompier puis la seconde par M. le maire-adjoint accompagné des Conseillers Municipaux Jeunes.

Toutes les personnes présentes ont été invitées à se retrouver autour du verre de l'amitié à l'espace André Grimont. Un moment d'émotion a été ressenti lorsque M. Soroka a appelé M. Pierre Gras afin de lui remettre le diplôme d'honneur de ONACVG pour son engagement comme Président du Comité d'entente des Anciens Combattants durant toutes ses années. ●



Nous vous invitons dès aujourd'hui à participer aux cérémonies suivantes :

- Le **lundi 8 mai 2017** à 10h30 à la caserne des Sapeurs-Pompiers (rue de Gentilly) pour le 72^e anniversaire de la fin de la 2^e Guerre Mondiale (inscription au repas au 06 63 93 95 38)
- Le **samedi 27 mai 2017** à 10h au 20 rue de la Maille pour la journée de la Résistance
- Le **dimanche 18 juin 2017** à 11h30 devant la Maison du Patrimoine pour l'appel du G^{al} de Gaule du 18 juin 1940
- Le **vendredi 14 juillet 2017** à 10h30 à la caserne des Sapeurs-Pompiers pour la Fête Nationale

Dissolution du SIAEP

Le SIAEP a été dissout le 31 décembre 2016 à mi-nuit au profit du SDDEA.

Directive au regard de la loi « NOTRe », elle devait être appliquée au plus tard le 31 décembre 2019, mais madame la préfète du département de l'Aube en a décidé autrement.

Le préfet de région ne l'a d'ailleurs pas imposé à tous les départements sous sa responsabilité.

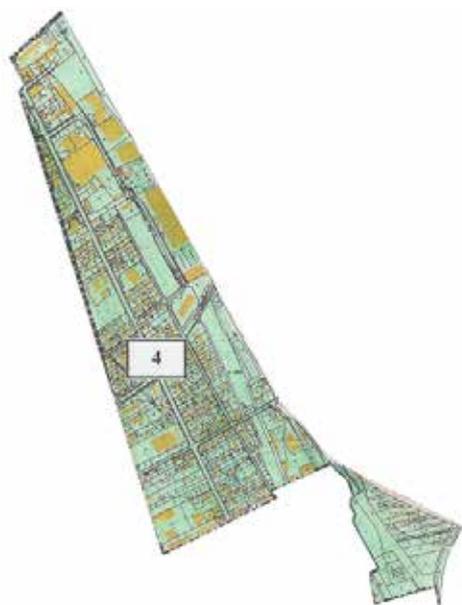
L'ex SIAEP continue de vous accueillir le matin, de 9h à 12h, dans les locaux de la Mairie de Saint-Julien-les-Villas. En dehors de cet horaire vous devez téléphoner au SDDEA au 03 25 83 27 27. A ce jour la nouvelle structure juridique n'est pas créée. ●

Réunion de Quartier du « Boulevard de Dijon »

La prochaine réunion de Quartier concerne le quartier du « Boulevard de Dijon ».

Elle est planifiée le jeudi 22 juin 2017 à 20h à l'espace Grumont. Vous recevrez d'ici le 10 avril dans vos boîtes aux lettres un questionnaire qu'il faudra nous retourner à la mairie pour le 5 mai. Ceci afin d'établir les préoccupations, les améliorations potentielles et les atouts de votre quartier que vous nous aurez signalés.

Les rues concernées sont : le boulevard de Dijon, la Lisière, rue Thénard, route de Rosières, rue des Philippats, impasse des Philippats, avenue de la Gare (n° pairs du 2 au 28 - n° impairs du 1 au 19), rue Chanteclerc, rue des Couturots, rue de Rivergaro, impasse Chazelle, avenue de la Maille, allée du Château des Cours (n° pairs du 2 au 4 - n° impairs du 1 au 9) et l'allée du Pré au Goth. ●



Plan du quartier «Boulevard de Dijon»



Ouverture de boutique



Amandine vient d'ouvrir dans la galerie d'Intermarché Rive de Seine un magasin de jeux vidéo, informatique et goodies.

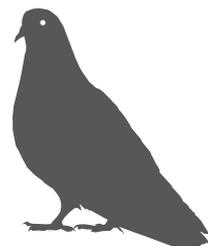
Originaire de Saint-Julien, elle tente de vivre son rêve de petite fille. Avec le soutien de la franchise «Je Console» vous trouverez des jeux vidéo, neufs et d'occasions, pour toutes les consoles et pour les pc. Les réservations

et commandes sont possibles. Un service de réparation de pc et de téléphonie est proposé sur place.

Venez à la rencontre de sa bonne humeur et de son enthousiasme afin de partager sa passion. ●

Interdiction de nourrir les animaux

L'article L 1311-2 du Code de la santé publique institue le principe de Règlements sanitaires départementaux, pris par arrêté préfectoral, permettant de compléter les dispositions du Code et édicter des dispositions particulières.



Dans ce texte, on retrouve l'interdiction de nourrir à l'article 120 :

Art. 120. Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels. Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Les contrevenants peuvent être verbalisés avec une contravention de police de 3e classe, correspondant à une amende dont le montant unitaire peut atteindre 450 euros. ●

Logo for ECP Glais, featuring a stylized house icon and the text 'ECP Glais Concepteur de Maisons Passives'. Below the logo, contact information is provided: 'MONTREUIL-sur-BARSE', '03 10 95 41 64', and 'contact@ecp-glais.fr'. A small vertical SIRET number '7907106300017' is on the right side.

MONTREUIL-sur-BARSE
03 10 95 41 64
contact@ecp-glais.fr



Tournoi du souvenir

Vendredi 10 mars a eu lieu au gymnase Fernand Ganne la 7e édition du désormais célèbre « Tournoi du Souvenir ».

C'est un tournoi de futsal, organisé par M. Patrick Prunier de l'Association de la Police Nationale en partenariat avec des sponsors.

Douze équipes de six joueurs, émanant des différentes régions de France, ont participé à cette manifestation dont la finalité est d'honorer la mémoire des collègues décédés dans l'exercice de leurs fonctions (Fernando Sanchez, Régis Céteaux, Jean Baptiste Salvaing, Jessica Schneider, Bruno Bonnet...).

Plus de 500 personnes ont assisté à cette soirée sportive, entrecoupée par des animations et des témoignages. Il faut souligner la présence de Madame Schneider qui a prononcé un discours très émouvant et fort apprécié par la grande famille de la police nationale.

Sur le plan sportif, les rencontres ont débuté vers 18 h 00 et se sont poursuivies par élimination directe jusque tard dans la nuit.

La finale opposait C D Dijon à la PG Nanterre et c'est l'équipe de Nanterre qui l'a emportée aux tirs aux buts.

Les hommes de Julien Carillon (C.U. Dijon) gagnent donc le trophée d'exception offert par le garage Méridien. La coupe SCP Unité de police, faite par Jean Yves Colas, revient aux hommes de Julien Bonnet (Nanterre).

Les organisateurs remercient vivement la ville de Saint-Julien-les-Villas d'accepter d'accueillir cette manifestation. Après la remise des prix, un « pot de l'amitié » a clôturé cette manifestation sportive et conviviale. ●



CD Dijon



PJ Nanterre



Bonne reprise de Saint-Julien Ufolep Football

La trêve hivernale et l'impraticabilité des terrains ont privé les sancéens de matchs ces derniers temps. Pourtant, ils ont déjà franchi quatre tours en championnat de France et ils attendent avec impatience le tirage au sort pour connaître leurs futurs adversaires.

En championnat, en division d'Honneur Ufolep, les sancéens ont repris la compétition dimanche 26 février. Ils affrontaient l'équipe d'Intermarché Ufolep.

L'équipe locale, au terme d'une animée et belle partie, s'est imposée par le score de 3 à 0.

Une excellente victoire pour conforter leur première place en championnat. C'est aussi une bonne préparation pour aborder le prochain tour en Coupe de France, rappelons que l'équipe sancéenne est la tenante. ●



Ju-Jitsu : "King of Submission"*

Dimanche 18 février s'est déroulée au gymnase Fernand Ganne une rencontre inédite de Ju-Jitsu organisée par le Club de Troyes. C'était une première dans la commune.



Le Ju-Jitsu est art martial d'autodéfense qui était enseigné aux samourais pour qu'ils puissent se défendre lorsqu'ils étaient désarmés au cours d'un duel ou sur un champ de bataille. Il est né au Japon au VIII siècle. Actuellement, c'est l'école brésilienne qui est la plus réputée au monde.

Les organisateurs troyens, Grapping Troyes Association, ont réussi à constituer un magnifique plateau composé d'une centaine de pratiquants, émanant d'une vingtaine de départements français.



Ils ont pu mettre en évidence les techniques, classées en catégories : techniques de frappe (ate mi waza), techniques de projection (nage waza), techniques de luxation (kansetsu waza), techniques de maîtrise (katami waza) et travail au sol (ne waza). Les échanges entre les participants se sont centrés essentiellement sur le travail au sol.

Les rencontres se sont poursuivies tout au long de la journée dans un calme olympique. Les combattants ont fait preuve d'un remarquable self-contrôle et le public, constitué essentiellement de connaisseurs, a vraiment apprécié. ●

* *Technique permettant au doux de vaincre le dur*

Le Vélo Club Sancéen lance sa saison

Samedi 18 février, le Vélo Club Sancéen a lancé sa saison avec la première journée forte des Ballades Sancéennes, celle des 55 km.

Les inscriptions ont été enregistrées à partir de 13h45 à l'Espace André Grimont (ancien bowling) et les départs, au bon vouloir des clubs, se sont effectués dès 13h50.

Les formalités administratives, satisfaites en un temps record grâce à l'accueil et à l'excellente organisation mise en place par les dirigeants du Vélo Club Sancéen, ont permis aux participants de prendre la route du parcours au plus vite. Les cyclos ont du faire les 55 km d'un itinéraire très roulant, partant de Saint-Julien et passant par Rosières, Roncenay, Saint Jean de Bonneval, Longueville... et revenant au point de départ par Les Maupas, La Vendue Mignot, Cormost, Vaudes, Clerey, Verrières et Saint-Julien.

Le soleil a été au rendez-vous et il a contribué à renforcer la bonne ambiance qui règne lors de cette manifestation. 238 cyclos ont participé à cette première ballade et ont témoigné ainsi de son étonnante réussite. Il est vrai que l'équipe du Vélo Club Sancéen est toujours très prévoyante et attentive aux moindres détails de l'organisation ! Les premières arrivées se sont produites vers 17h et elles se sont échelonnées pendant une bonne heure.

A l'arrivée, à l'intérieur de l'Espace Grimont, le V.C.S. a offert à tous les participants une collation. Un moment privilégié d'échange et de partage entre tous les cyclistes émanant des différents clubs de l'Aube. ●





Un minibus pour les associations de Saint-Julien-les-Villas

La ville de Saint-Julien-les-Villas a établi un partenariat avec la société INFOCOM France qui prévoit la fourniture d'un véhicule publicitaire neuf tous les quatre ans.

Ce véhicule, un trafic Combi 9 places, est financé par des sponsors de la commune et du département et prospecté régulièrement (tous les deux ans) par Infocom. Cette dernière personnalise le véhicule au nom de la commune et dispose sur la carrosserie les encarts des annonceurs.

Le véhicule nouveau a été livré fin janvier à la ville, qui a organisé une cérémonie de réception du véhicule publicitaire en présence de tous les bienfaiteurs.

M. Grosjean, 1er adjoint de la ville, au nom de monsieur le maire retenu par d'autres obligations, a souhaité la bienvenue aux représentants des 21 entreprises parrains. Il les a chaleureusement remerciés pour leur implication citoyenne dans la vie de la collectivité et a insisté sur les nombreux avantages que le véhicule procure aux associations sportives et aux services communaux.

Ainsi, sur les 4 ans du contrat précédent, le minibus, a été utilisé pour effectuer 460 sorties (environ 115 par an) dans la région, ce qui représentent 63000 km.

Les principaux utilisateurs sont bien sur les associations sportives (B.S.T, Jeunesse Sportive Football, la M.J.C, T.C. Sancéen, la Plume sancéenne, les Ecureuils, Les Espadons, St Julien Ufolep Football) mais aussi les services communaux de la Petite Enfance, les Services Techniques, le Centre Communal d'Action Social, le Centre de Loisirs... Par ce biais, les publicités des annonceurs sont véhiculées dans toute la région.

M. Grosjean s'est engagé à une plus grande transparence dans l'utilisation du véhicule et à une information accrue des sponsors sur l'usage qui sera fait.

Un « pot de l'amitié » a clôturé cette conviviale manifestation, permettant des échanges fructueux notamment avec le Service des Sports. ●



Rencontres maternelles au gymnase Ganne

Jeudi 9 et vendredi 10 février se sont déroulées, au gymnase Fernand Ganne, les rencontres maternelles. Cette manifestation amicale et sportive a regroupé dix classes de Saint-Julien-les-Villas, de Bréviandes et de Buchères.

Les enfants de chaque classe ont parcouru un circuit sportif spécialement préparé pour eux, leur permettant ainsi d'évaluer la motricité et la maîtrise de leur corps. ●





PLUS PROCHE DES SANCEENS

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Osons croire que nos interventions en Conseil municipal ne sont pas vaines, puisque les DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ont été maintenues sans nouvelles augmentations entre 2015 et 2016 !

Espérons que ces efforts soient durables !

Pour autant, quelques observations : les dépenses de PERSONNEL ne sont pas en baisse !

En effet, la commune a confié l'entretien MÉNAGER à une société extérieure pour un montant de 66 000 € ; la dépense du personnel ne reste donc pas constante, comme annoncé dans le débat d'orientation : il faut bien rajouter cette dépense nouvelle au budget « charges de personnel » (il faut donc lire 3 966 741 € + 66 000 € !). Et encore, nous ne rajoutons pas l'externalisation de l'entretien des voiries. Nous sommes bien à 70 % de dépenses du budget global (contre 63 % pour d'autres communes de même taille).

Nous déplorons également que les budgets de MAINTENANCE et d'ENTRETIEN des biens immobiliers et des d'équipements publics aient fortement baissé ces 2 dernières années, ce qui signifie une mauvaise anticipation dans la gestion des équipements par les cadres techniques, qui sont plutôt sur des mesures curatives que sur des actions préventives pour l'entretien des BÂTIMENTS COMMUNAUX et des matériels.

Alors que le personnel technique est bien présent toute l'année, de même que le personnel d'entretien des espaces verts (qui pourrait, l'hiver, en période 'creuse', participer à l'entretien et à la maintenance des bâtiments et des matériels). Nous pouvons apprécier le résultat net (section de fonctionnement) ; mais avec moins de FCTVA (Fonds de compensation de récupération de TVA) et moins de dotations aux amortissements. Cela peut avoir des conséquences budgétaires

en dépenses dans le futur.

De ce fait, nous considérerons que, globalement, notre commune s'appauvrit.

Section INVESTISSEMENT :

Nous constatons que seules les réelles dépenses courantes d'investissement apparaissent dans le budget, avec un report à nouveau de plus de 3 millions d'euros et qu'aucun investissement structurant n'a encore été effectué depuis le début de la mandature.

Par contre, malgré une trésorerie pléthorique, la municipalité a emprunté 1,1 million d'euros en février 2016, spéculant que le fait que les taux d'intérêt étaient au plus bas (or les taux ont encore chuté depuis ce prêt) ; ce qui a eu pour conséquence l'augmentation de l'endettement de la commune (même s'il est faible) et de gêner l'emprunt éventuel au moment de gros investissements. Cette « cagnotte » servira sûrement aux projets du 'Canal sans eau' et à la restauration scolaire mais nous aurons l'occasion de vous reparler de cela.

Nous attendons le budget primitif pour nous exprimer sur celui-ci et vous faire part de nos remarques.

Journal : LES ÉCHOS DU JOUR :

Nous vous avons déposé dans vos boîtes aux lettres le n° 2 de notre BULLETIN D'INFORMATION. Vous y trouverez différents articles sur notre vision de la vie communale et sa gestion par le maire et son équipe.

Si vous ne l'avez pas reçu et que vous souhaitez le recevoir sous forme dématérialisée, n'hésitez pas à nous en demander l'envoi sur notre site internet « Plus proche des Sancéens ».

Les élus :

Isabelle AUGUIN, Martine JOBÉ,
Yvon LAURENT
et Jean Marie BAILLY, Président de
PLUS PROCHE DES SANCEENS

CHANGEONS D'AIR

« Nul n'a le droit d'effacer une page de l'histoire d'un peuple, car un peuple sans histoire est un monde sans âme ». Alain FOKA. C'est pourquoi il est important de se rappeler ce que fut notre passé, non pour le magnifier, mais pour en tirer des enseignements pour le temps présent. C'est à ce titre que nous avons salué l'initiative de la Municipalité d'établir un « Chemin de mémoire » à St Julien les Villas. Nous n'oublierons jamais la peste brune et même si aujourd'hui elle se pare des habits de la respectabilité nous n'aurons cesse de lutter contre la dédiable de ses idées les plus pernicieuses.

A l'heure où nous nous apprêtons à élire notre nouveau Président il nous semble important de rappeler les valeurs essentielles au bon fonctionnement de notre République :

- plus de transparence de la part des élus : l'argent qui est mis à leur disposition afin de remplir au mieux leur mission est celui de nos impôts. Il est normal que nous ayons un droit de regard sur son utilisation.
- plus d'implication citoyenne : l'heure est venue d'une démocratie participative qui permette à chacun d'apporter sa contribution à l'édifice commun. C'est terminé le temps des experts qui décident à notre place.
- la marche vers une 6ème République : la 5ème République avait été taillée sur mesure pour le Général de Gaulle. Force est de constater qu'il n'y a plus de grand homme de sa trempe et que le monde a changé. Nous devons donc inventer une nouvelle République où l'Assemblée Nationale ne sera pas seulement un soutien du Gouvernement mais donnera l'impulsion des grandes réformes à mettre en œuvre.

Au niveau municipal nous sommes maintenant arrivés à mi-mandat et si l'heure n'est pas encore aux bilans des lignes force commencent à se dessiner. Au niveau du budget la nouvelle équipe a réussi à maintenir des finances



A SAINT-JULIEN

saines, avec un endettement raisonnable tout en maintenant le niveau des subventions aux Associations, malgré un contexte difficile suite aux diminutions drastiques des dotations de l'Etat. On peut toutefois regretter que le social soit toujours réduit à la portion congrue (proche de la charité chrétienne pratiquée dans le temps passé) et que peu d'efforts ont été faits pour offrir des tarifs plus différenciés afin de favoriser ceux dont les revenus sont les plus bas. Enfin le retard pris dans les investissements commence à être préoccupant, et même si l'on peut parier que tout sera fait pour accélérer la réalisation des projets en fin de mandat, on peut quand même noter que certains dossiers comme le changement de l'éclairage public ou la rénovation des rues ne nécessitaient pas des études très complexes. Le dossier qui restera le symbole de cette mandature est bien sûr celui du «Canal sans eau» : aujourd'hui le dossier semble encore bien flou et chaque nouvelle version nous éloigne un peu plus des bonnes intentions affichées au départ. Pour notre part nous mettrons tout en œuvre pour que l'argent public ne soit pas utilisé uniquement au profit des intérêts privés. Nous avons été de ceux qui ont salué l'arrêt du projet lancé en toute fin de mandature par l'ancienne Municipalité et qui consistait à bétonner toute la zone. Nous sommes heureux qu'une Maison de Santé soit intégrée dans le projet, mais pourquoi la Commune ne peut-elle pas porter ce projet ? Au nom de la laïcité nous sommes toujours opposés à ce qu'une partie du terrain récupéré soit mis à disposition d'un collègue privé. Enfin nous sommes inquiets quant à l'avenir de la Maison de Retraite. Nous sommes attachés à sa gestion associative qui permet d'avoir l'un des prix les plus bas du département. Dans quelles conditions le déménagement va-t-il s'effectuer ?

Patricia BIZZARI et Jean-Marc WEINLING
au nom de « Changeons d'air ».

AGIR ET CONSTRUIRE

Monsieur le maire est grand maître dans le : «On réfléchit... C'est à l'étude !» concernant les projets qui bien souvent ne voient pas le jour ou restent au fond des tiroirs !

Je m'explique :

1) Achat d'un bâtiment Impasse Chazelle, les travaux en régie ont commencé depuis cette acquisition. Lors de mon interrogation au cours d'un conseil municipal (24 mars 2016), Monsieur le maire justifiait le retard en évoquant : «c'est à cause du personnel qui n'est pas des plus motivé au travail» (propos enregistrés lors de ce conseil municipal)... Depuis, nouvelle question posée à Monsieur le maire qui me répond... «On réfléchit toujours! Ou on termine l'aménagement en régie, ou on met en vente !» Depuis... stand-by complet!

*Beau respect de l'engagement de l'homme et de l'utilisation de l'argent du contribuable!

2) Depuis avril 2014, un pavillon est vide rue de l'égalité alors qu'en suivant mon engagement de maire à l'époque, il aurait été loué et entretenu depuis trois ans, cela aurait peut-être aussi évité qu'il soit visité. En mars 2014 tout était validé par la majorité et le maire que j'étais, disponibilité de la maison, visite des lieux par les intéressés, prix du loyer, etc... Dès son élection, Monsieur le maire invoque d'autres choix ! Qui d'ailleurs aujourd'hui n'ont jamais vu le jour. Monsieur le maire est-il un spécialiste du détricotage ? Ou se prendrait-il parfois pour le Roi Soleil ? A ce jour, d'autres logements et pavillons appartenant à la commune sont vides ! (Logement au-dessus de la poste, maisons ou logements de gardien, etc.)

*Beau respect de l'engagement de l'homme et de l'utilisation de l'argent du contribuable !

3) Quant à l'entretien des stades... Prenons pour exemple "La Burie" J'ai personnellement assisté à plusieurs rencontres sportives... Suite aux décisions prises par le maire et sa majorité de supprimer ou de modifier l'orientation professionnelle de certains employés

municipaux, l'image de l'entretien des terrains et de leurs équipements laisse aujourd'hui largement à désirer. La réputation sportive de la municipalité précédente, du travail sérieux et très professionnel des employés responsables est entachée d'un laissé aller inadmissible pour notre commune.

Pourquoi remplacer du personnel qualifié par des tondeuses automatiques... qui dorment...en panne dans les locaux ! De toute façon ces machines ne remplaceront pas l'expérience professionnelle minutieuse de l'homme (tontes, traitements, marquages, etc...).

*Beau respect de l'engagement de l'homme et de l'utilisation de l'argent du contribuable !

4) Le "Canal sans Eau" Depuis plusieurs mois, à nos questions le maire répond : «On réfléchit...C'est à l'étude !» Une esquisse dite très secrète ! Nous a enfin été présentée, mais rien n'est arrêté sur la finalité de ce projet qui doit être à nouveau modifié sur ses aménagements. Beaucoup de points restent encore muets dans l'hypothèse de l'engagement des futurs acteurs. Engager 2 200 000€ pour les aménagements d'accès et de voirie me semble un peu surréaliste pour une étude ou rien n'est encore actualisé. Déjà l'accès et la sortie du site sont discutables, quant au nombre de places de parking, ce point reste en suspens... Qui sera finalement présent sur ce site ? Et qui paye ? En plus il y aura des logements au-dessus du centre médical !!! Où est la véracité de la critique électorale de Monsieur le maire se targuant de ne pas laisser devenir notre ville "Saint Julien les Immeubles"... «Attention! Tout doit rester secret» nous dit le maire ! Mais pourtant dans la rue, tout le monde en parle ! Garder des secrets avec l'argent du contribuable je pense que Monsieur le maire se trompe de porte-monnaie !

*Beau respect de l'engagement de l'homme et de l'utilisation de l'argent du contribuable !

Daniel Picara.



Déclaration préalable de travaux

Certains travaux de construction, de rénovation, de modifications de façades ou bien encore d'aménagement, doivent être précédés d'une demande d'autorisation préalable de travaux.

Cette procédure, encadrée par le code de l'urbanisme, permet ainsi aux services municipaux de vérifier la conformité des travaux avec les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal (Plan local d'urbanisme -PLU-, Plan de prévention des risques inondations -PPRI-, champ de visibilité d'un monument historique...).

Une déclaration préalable de travaux est ainsi obligatoire pour les travaux ou aménagements suivants :

- **construction nouvelle** (garage, dépendance...) dont soit l'emprise au sol*, soit la surface de plancher* est supérieure à 5 m² et dont soit l'emprise au sol, soit la surface de plancher à créer est inférieure ou égale à 20 m²,
- **travaux sur une construction existante*** ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². Pour les travaux sur une construction existante, ce seuil est porté à 40 m² si la construction est située dans une zone urbaine (zone U) couverte par un plan local d'urbanisme (PLU)
- construction d'une clôture (en limite séparative ou en bordure de rue),
- construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m,
- travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre ou porte par un autre modèle, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),
- travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),
- changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment,
- réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots, sans voie ou espaces communs.

Suivant le cas, trois formulaires sont à votre disposition :

- **Pour construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes**

Formulaire Cerfa n°13703*05

Déclaration préalable (construction et travaux

non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes)

- **Pour construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions, autres que ceux portant sur une maison individuelle**

Formulaire Cerfa n°13404*05

Déclaration préalable (construction, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions)

- **Pour les divisions de terrains de faible importance, déclaration préalable «lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager»**

Formulaire Cerfa n°13702*04

Composition du dossier

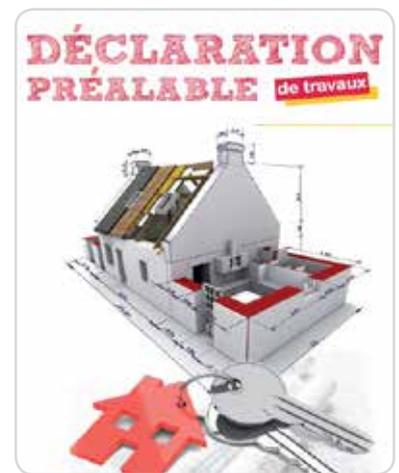
Le formulaire doit être dûment rempli et signé, ainsi que le formulaire fiscal (DENCI) accompagné de pièces, graphiques ou non, figurant sur le bordereau des pièces. Seules les pièces énumérées dans ce bordereau peuvent vous être réclamées.

Par exemple, pour la réalisation d'un abri de jardin de 10 m², il conviendra de fournir :

- *Plan de situation du terrain – ce plan permet de situer le terrain sur le territoire communal*
- *Plan de masse du terrain (avant et après travaux) – ce plan – coté et à l'échelle – permet de vérifier si les règles d'urbanisme (emprise au sol, implantation, hauteur, ...) sont respectées*
- *Plan des façades (y compris toiture) de la construction à réaliser, précisant les matériaux et teintes utilisés*
- *Document graphique d'insertion paysagère (qui peut être réalisé à l'aide d'un photomontage)*
- *Photographies de l'environnement proche et de l'environnement lointain si la construction envisagée est visible depuis le domaine public.*

Votre dossier doit être fourni en 2 exemplaires (formulaire et pièces), voire 3 si vous vous situez en périmètre de protection de monument historique, et déposé en mairie ou adressé par pli recommandé avec accusé de réception. Un récépissé de dépôt comportant le numéro d'enregistrement affecté à votre demande vous sera remis ou adressé en retour.

Ce récépissé mentionne la date à laquelle pourront commencer les travaux en l'absence de réponse de la commune dans le délai de droit commun.





Instruction de la demande

Généralement, le délai d'instruction est d'un mois à compter de la date de réception en mairie de la demande. Dans les 15 jours suivant le dépôt et durant toute l'instruction, un extrait de la déclaration précisant les caractéristiques essentielles du projet, est affiché en mairie.

Ce délai peut être porté à deux mois si les travaux envisagés se situent dans le périmètre de protection de l'Église de Saint-Julien les Villas ou celle de Notre Dame des Trévois. Un courrier adressé en recommandé et précisant les modalités de modification du délai d'instruction est alors envoyé dans le mois suivant le dépôt.

Où m'adresser ?

Le service Urbanisme est à votre disposition au Centre Technique Municipal - 65, rue Carnot à Saint-Julien-les-Villas - pendant les permanences suivantes :

Lundi et mardi : 8h00 à 12h00 - 13h30 à 16h40
Mercredi : 8h20 à 12h00

Pour un accueil personnalisé, il est vivement conseillé de prendre rendez-vous auprès de l'accueil du CTM au 03.25.49.42.22. - du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h40. ●

** Emprise au sol : l'emprise au sol correspond à la projection au sol des constructions de toute nature*

** Surface de plancher : elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction notamment des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, des vides et trémies qui se rattachent aux escaliers et ascenseurs, des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1m80.*

** La hausse du seuil de déclaration préalable à 40 m² ne s'applique pas si les travaux d'extension (entre 20 et 40m² de surface de plancher ou d'emprise au sol constitutive de surface de plancher) portent la surface totale de la construction (construction initiale+extension) à plus de 150m². Dans ce cas, un permis de construire devra obligatoirement être fourni et présenté par un architecte.*



GALERIE RIVES DE SEINE ARTISANS-COMMERCANTS À VOTRE ECOUTE

- PHARMACIE
- FLEURISTE
- JOURNAUX
- PRESSING
- BAR



- CORDONNERIE
- DÉPÔT-VENTE
- COIFFEUR
- ESTHÉTIQUE

DÉCOUVREZ LES !

REDÉCOUVREZ-LES !

Tous réunis pour vous servir

GALERIE INTERMARCHÉ / RIVES DE SEINE
130 Avenue Michel Baroin - 10 800 Saint-Julien-les-Villas



Concert du Nouvel An

Cette nouvelle année a commencé par le concert de l'école de musique dirigée par madame Isabelle Crusson. Celui-ci a eu lieu le 13 janvier au gymnase grâce à un ingénieur du son qui a su sublimer l'acoustique.

Cette magnifique interprétation de guitares, flûtes, piano, tambour, violons, violoncelles, saxo, trompettes, batterie et la chorale des petits cœurs ont enchanté le public venu très nombreux.

Remercions aussi le personnel communal et Carla qui se sont beaucoup investis pour que nous puissions passer une soirée des plus agréables.

Bravo à tous ces musiciens et merci Isabelle ! ●

(Prochain concert : le vendredi 09 juin 2017)



Ensemble de guitares



Chorale des Petits ♥



Ensemble de guitares

Ces gens-là...

«Ces gens-là...», une autre façon de découvrir les textes de Jacques Brel.

En janvier dernier, Cédric Durand, comédien, a donné vie aux personnages créés par le chanteur. Des textes parfois drôles, parfois tristes, de Madeleine aux Bonbons en passant par Mathilde, Jeff, Les biches, Quand j'étais cheval...

A chaque texte, une histoire, un personnage, une émotion. Un spectacle qui a permis de redécouvrir l'auteur magnifique qu'était monsieur Brel. ●





Carnaval avec le CASC

par Jean-Philippe Bourgeois, vice-président du CASC



Le 15 février dernier, le CASC a organisé une fête de Carnaval qui a connu un véritable succès : plus de 300 personnes y ont participé.

Le CASC a donc reçu, à la salle polyvalente, les enfants des écoles, les enfants du centre de loisirs et, à l'initiative d'Annick GRIMONT, les résidents de la maison de retraite de La Moline.

Après un spectacle de clowns mené tambour battant par la troupe de "Chouquette et Cacahuète", le concours de déguisement a permis d'élire trois vainqueurs: un petit chaperon rouge, un clown et une reine des neiges.

Pour suivre, un goûter offert par le CASC, renforcé par les gâteaux des résidentes de la Moline et des enfants du centre de loisirs de Saint-Julien-les-Villas a fait l'unanimité.

Tous les participants se sont déclarés prêts à renouveler cette fête l'année prochaine. ●



Théâtre : Assassins associés

Un baron qui ne peut plus voir sa femme, un journaliste dont la volage épouse à mauvais caractère, le barman du coin qui ne peut plus supporter sa mégère de sœur...

Trois personnages réunis par le même sombre désir : se débarrasser de leurs encombrantes compagnes !!!

Sept lieux à créer, dix-neuf changements de décor et une ambiance très 1970, voici le défi auquel se sont attaqués la troupe COME 10. Le résultat a été surprenant ! C'est la magie du théâtre et le talent des comédiens. ●



Pâques

La municipalité invite tous les enfants à participer à la course aux œufs qui aura lieu le dimanche 16 avril de 10h à 12h dans le parc Grimont.

Comme d'habitude 2 parcours : un pour les petits jusqu'à environ 6 ans, un pour les grands jusque 12 ans. ●





Résidence La Moline



Marché de Noël à la salle des fêtes de Saint-Julien-les-Villas.

Les objets ont été créés par les résidents lors d'ateliers de créativité. ●



Noël avec les résidents et les enfants du personnel, profitant d'un spectacle animé par Betty la Môme et des cadeaux distribués par le Père Noël. ●



Carnaval inter maison de retraite à la résidence, avec animation musicale animée par Christian et Mireille suivi d'un goûter composé de beignets et cidre. ●



Party crêpes à l'occasion de la chandeleur, réalisées par nos résidents pour le goûter. ●



Atelier de créativité pour la vente de Pâques du vendredi 7 et samedi 8 avril. ●

La Renaissance
IMPRIMEUR - EDITEUR

**IMPRESSION OFFSET et NUMÉRIQUE
PETITS et GRANDS FORMATS
SUR TOUS SUPPORTS**

Bureaux et ateliers : Z.I. des écrevolles - Avenue des Tirverts 10150 Pont-Sainte-Marie
Tél. 03 25 70 44 70 - Fax 03 25 70 44 99 - la-renaissance@la-renaissance.com



Naissances

• Janvier

01 : Jade RIBAUT, 9 Villa Mon Logis

12 : Chloé VINCENT, 30 Impasse des Philippats

18 : Rose LECOMTE DUFOUR, 41 rue du Bois Gibault

26 : Constance PALENI, 9 Avenue Auguste Terrenoire

• Février

06 : Iris CUISIN, 9 rue Bernard Pieds

11 : Samuel ALEXANDRE, 19 rue René Gillet

12 : Mursin GASI, 1 Route de Verrières

21 : Lila CHARNI, 9 bis rue Henri Regnault

27 : Aloys ROUDAUT, 17 H, rue de la Coopérative

• Mars

09 : Enola GUYOT, 97 rue Nicolas Rémond

Toutes nos félicitations aux parents !



Mariages

• Janvier

07 : Mohamed AOUIMER, auto entrepreneur d'aménagement, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 24 rue Danton et Imane AL MANSUR, ingénieur, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 24 rue Danton



• Mars

18 : Eric PETETIN, chirurgien, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 3 rue de Gentilly et Véronique CONSEIL, avocat, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 38 rue Maurice Romagon

Toutes nos félicitations aux heureux mariés !

Décès

• Décembre

26 : Odette LABOUTIÈRE épouse BÉATI, retraitée, 94 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 37 Boulevard de Dijon

28 : Marcelle SAUNIER veuve PFAFFENZELLER, retraitée, 89 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 18 rue Paul Cézanne

• Janvier

13 : Dolly LAMBERT veuve PAYN, retraitée, 90 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline, Maison de retraite la Moline

19 : Jean BRULEY, retraité, 73 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 11 Villa Mon Logis

26 : Antonie KULLMANN veuve HIMEUR, retraitée, 90 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 1 rue du Bois Dorieux

26 : Jean HERBERT, retraité, 78 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 6 rue Claude Monet

27 : Ahmed BOUZENOUNET, retraité, 69 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 43 bis Boulevard de Dijon

28 : Jacqueline GLÉ veuve FOURNIER, retraitée, 94 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 5 rue de la Libération

29 : François DRÈGE, retraité, 75 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 24 rue Paul Cézanne

• Février

22 : Italia COLETTI épouse MARIN, retraitée, 80 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 7 Boulevard de Dijon

23 : Henriette CAMUS veuve DOSNON, retraitée, 94 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline, Maison de retraite la Moline

27 : Hélène MICHEL veuve GUILLAUME, retraitée, 102 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline, Maison de retraite la Moline

28 : Germaine BOUSSARD veuve AMAND, retraitée, 94 ans, domiciliée à Saint-Julien-les-Villas, 10 rue de la Haute Moline, Maison de retraite la Moline

• Mars

07 : Hubert NOLLOT, retraité, 89 ans, domicilié à Saint-Julien-les-Villas, 20 rue Danton



Nous présentons nos sincères condoléances à toutes les familles.

À partir de 19h



Samedi 24 juin 2017

LE TREMPLIN SANCEEEN

FÊTE DE LA MUSIQUE
animée par Micke

En première partie :

👤 Groupe TAGADA-FOLK
(section MJC de Saint-Julien)

👤 Groupe HIP HOP
(MJC de Saint-Julien)

👤 Les Cake No Doll



TREMPLIN

(avec jury de professionnels)

🎵 HAÏTACHAGAL,

🎵 MÉDIAN,

🎵 KHRYS,

🎵 TROUGH THE DUSK...

et bien d'autres artistes à découvrir !



RESTAURATION SUR PLACE
Salle Polyvalente

18 allée du Chateau des Cours 10800 Saint-Julien-les-Villas